

01- Création d'un poste d'ATSEM Principal de 1^{ère} Classe – Temps Non Complet 30/35^{ème}

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte

De créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'ATSEM Principal de 1^{ère} classe à temps non complet, à raison de 30/35^{ème}

02- Tableau des effectifs du personnel communal

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte

le tableau des effectifs du personnel communal avec la création d'un poste ATSEM Principal 1^{ère} classe 30/35^{ème}

03- Dépenses d'investissement – budget principal – ouverture par anticipation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise

Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 114 324 € avant le vote du budget 2026

04- Demande de subvention au titre de la DETR – Patrimoine Communal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise

Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux d'amélioration énergétique d'un ensemble bâti comprenant le foyer des Aînés, un logement communal, une salle associative pour un montant de 6 374.10 Euros

05- Demande de subvention au titre de la DETR ET DSIL – Enfance jeunesse

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise

Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR et DSIL pour la pose de volets roulants au restaurant scolaire et la pose d'une alarme PPMS pour un montant de DETR 9 891.17 € et DSIL 7 418.38 Euros.

06- Interdiction temporaire d'ouvrir des tranchées sur le domaine public routier communal après réaménagement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte

L'interdiction d'ouverture de tranchées de manière générale pour l'ensemble des voies communales et dépendances du domaine public ayant fait l'objet de travaux de rénovation ou de réaménagement depuis moins de 5 ans.

07- Régime des astreintes de la Commune de SAINT GEORGES DU BOIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide

La gestion des astreintes la semaine, les samedis, dimanches et jours fériés.

08- Renoncement d'acquisition dans le cadre d'une mise en demeure d'acquiescer les parcelles AO 110 et AO 111 - Emplacement Réservé n°89

Le Conseil Municipal, 2 contres, 1 abstention, 10 pour, décide

De renoncer à l'acquisition des parcelles AO 110 et 111 grevées de l'emplacement réservé 89

DECISIONS :

14/2025 : Demande de subvention DETR DSIL 2026 – Enfance jeunesse bâtiments scolaires

01/2026 : Renonciation aux Droits de Prémption Urbains

INFORMATION :

UNIMA : Adhésions et retraits

SDEER : Modification des statuts (autorité compétente pour le PCRS)

Secrétaire de Séance,



Affiché le 13 décembre 2026

Le Maire,
Jean GORIOUX

